



# Index égalité femmes-hommes

Le 26 février 2021

## Pour 2020, deuxième année du calcul de l'index, Finexsi obtient un index d'égalité femmes-hommes de 80/100.

Depuis plusieurs années, la politique de Finexsi en matière d'égalité professionnelle s'articule autour de quatre domaines prioritaires :

- **Le recrutement**, en assurant l'égalité de traitement des candidatures, ce que Finexsi pratique ;
- **La formation et la promotion professionnelle**, pour faire bénéficier aux femmes et aux hommes des mêmes possibilités de parcours professionnel, d'évolution de carrière et d'accès aux postes à responsabilités ;
- **La rémunération**, pour garantir les principes d'égalité tout au long de la carrière.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, promulguée le 5 septembre 2018, fixe une obligation de résultats aux entreprises en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Concrètement, les entreprises doivent mesurer chaque année quatre à cinq indicateurs et publier la note globale obtenue sur 100 points. Si la note est inférieure à 75, l'entreprise a trois ans pour renforcer ses actions en matière d'égalité professionnelle.

La note globale est calculée à partir des quatre indicateurs suivants :

1. Ecart de rémunérations entre les femmes et les hommes ;
2. Ecart dans la proportion de femmes et d'hommes augmentés ;
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour d'un congé maternité ;
4. Nombre de salariés du sexe sous-représenté dans les 10 plus hautes rémunérations.

Finexsi poursuit sa politique volontariste et va mettre en œuvre un plan d'action pour continuer **d'améliorer** son index dans les prochaines années.